

Allocations familiales—Loi

M. Keeper: Monsieur le Président, à propos des allocations familiales et du programme d'austérité, le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) a voulu savoir pourquoi nous n'avons pas eu recours au Règlement pour bloquer cette mesure. Je me dois de rappeler encore une fois à la Chambre que le parti conservateur a déjà prouvé qu'il en était capable, s'il jugeait bon de le faire. Il l'a fait dans le cas des mesures concernant le secteur pétrolier. Je suis encore à me demander pourquoi les conservateurs ne se rallient pas à notre parti pour lutter d'arrache-pied contre ce projet de loi, et pourquoi ils ne font pas sonner le timbre, dans le but de protéger les familles canadiennes. Cela demeure un mystère pour moi, monsieur le Président.

M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur le Président, l'objet de ce projet de loi n'est un secret pour personne. Il veut imposer des restrictions. En soi, cet objectif est fort louable et il est digne de notre appui. Toutefois, il n'est valable que s'il respecte les principes en cause. Dans ce cas-ci, le programme d'austérité pourrait fort bien être injuste et il sera inefficace pour aider les victimes les plus innocentes de cette récession, nos enfants. Les plus défavorisés des Canadiens démunis, ceux qui ont les revenus les plus faibles, ceux qui ne paient pas d'impôt, sont également ceux qui auraient le plus besoin de l'aide du gouvernement et qui recevront peut-être moins, en fait, que leurs concitoyens à revenu moyen ou élevé. Ne fût-ce que pour cette impression d'injustice et d'iniquité, ce projet de loi devrait être rejeté.

Qu'on me permette de mieux faire ressortir les effets de cette mesure sur les Canadiens. Une fois écartés les beaux discours et satisfaites les exigences de la bureaucratie, en fin de compte, mon fils aîné, un jeune père de famille qui a du mal à faire face à ses obligations familiales, recevra des allocations inférieures pour son fils—c'est-à-dire mon petit-fils—que je n'en recevrai pour ses jeunes frères, mes autres fils. Cette mesure présentera plus d'avantages pour moi que pour mon fils.

Ce dernier doit affronter un marché où 23 p. 100 des jeunes de son groupe d'âge sont en chômage. Près du quart des jeunes gens sont chômeurs. Je sais à quel point il lui est difficile de lutter pour survivre dans la conjoncture actuelle, payer son loyer, faire des versements pour sa voiture et réussir à nourrir et à vêtir sa famille. Imaginons combien plus difficile peut être la situation de ceux qui reçoivent encore moins que lui, les prestataires de l'assurance-chômage et de l'assistance sociale. Et que dire des plus indigents parmi les pauvres? Au bas de l'échelle, nous avons le travailleur démuné qui gagne de \$8,000 à \$10,000 par an et qui ne reçoit rien du gouvernement. Il est juste à la limite. Eh bien, ce travailleur recevra moins que moi, ou moins qu'on ne recevra pour les enfants ou les petits-enfants d'autres députés. C'est injuste. Ce n'est certainement pas juste si l'on a le moindre bon sens, le moindre sens de la justice et de l'équité, si l'on tient aux principes que défendent la Chambre et les Canadiens.

Je n'ai entendu aucun des ministériels protester contre cette iniquité. Comment ces députés peuvent-ils voter en toute conscience en faveur de ce projet de loi, s'ils ne peuvent ni le contester, ni le corriger, ni l'amender de façon que les plus démunis de nos concitoyens, les victimes les plus innocentes, les enfants, soient épargnés? Ces personnes recevront moins que moi, comme député, et elles recevront moins que d'autres personnes situées au milieu ou au sommet de l'échelle des revenus.

Ce débat est axé sur un sujet, mais il porte en fait sur trois éléments financiers importants du système actuel d'aide aux familles et aux enfants. Les allocations familiales constituent, cela va de soi, le premier élément. Le deuxième élément, c'est le crédit d'impôt-enfant et le troisième, la déduction de l'impôt sur le revenu ou l'exemption fiscale pour les enfants. Une famille de deux enfants ayant un revenu imposable annuel d'environ \$26,300 récupère chaque année pour ces trois éléments une somme d'environ \$800 par enfant.

Ce chiffre est très intéressant dans le contexte du débat sur ce projet de loi. Une famille de deux enfants recevra \$800 par an et par enfant. Voilà l'aide qu'elle reçoit pour ses enfants, comme supplément. Cette somme équivaut à la rémunération quotidienne de Donald Macdonald. N'est-ce pas ahurissant? Le gouvernement donne \$800 par jour à un de ses anciens ministres, soit exactement le montant qu'il donne par enfant en un an. Pensez à l'enfant d'un chômeur, à l'enfant d'un assisté social, à l'enfant d'une personne située en bas de l'échelle des salaires qui est en réalité plus pauvre qu'un assisté social. Cette somme de \$800 que M. Macdonald reçoit tous les jours, je suis sûr que les Canadiens ont de la difficulté à l'avaler. C'est une injustice. M. Donald Macdonald, un des responsables de la récession, doit recevoir \$800 par jour tandis que ses victimes, les innocentes victimes de la récession dans laquelle il a sa part de responsabilités, verront leur allocation annuelle de \$800 diminuer.

• (1240)

Pour recevoir la somme imposable de \$800 par an pour chacun de deux enfants une famille devra avoir un revenu brut de \$35,000 à \$40,000. On pourrait supposer que dans une société juste et humaine, les personnes les plus démunies recevraient au moins \$800 par enfant voire un peu plus, et pas moins. D'après le système actuel, la couche la plus pauvre de la société canadienne, les familles qui ne gagnent même pas assez pour payer de l'impôt sur le revenu, reçoivent moins de \$700 par enfant. Voilà quelle sera la conséquence de ce projet de loi en fin de compte.

Il faut juger ce projet de loi en se basant sur des chiffres et non sur son libellé. Quelle somme d'argent cette mesure législative offre-t-elle aux familles pour les aider à élever leurs enfants? Je voudrais bien que d'ici la fin du débat, un député ose prétendre qu'il est faux d'affirmer que les pauvres recevront moins. Je voudrais l'entendre, mais ce n'est pas possible, car c'est un fait.

Au lieu d'imposer cette injustice aux familles canadiennes, le gouvernement ferait mieux de rationaliser et de réorganiser tout le système des allocations familiales. Ce projet de loi est une preuve supplémentaire que le gouvernement joue avec le système des allocations familiales. Il faut essayer de savoir quelle est la situation de l'enfant dans la famille nucléaire, quelle est la situation de la famille nucléaire elle-même, et élaborer des programmes qui les aideront tous les deux. Il faut voir ce que le projet de loi que nous débattons apportera aux citoyens. Il est peu probable que le gouvernement repense ou réorganise le système des allocations familiales parce qu'il est à court d'idées neuves et d'initiatives et qu'il est incapable de donner au Canada l'impulsion dont il a besoin pour sortir de